

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT
DE
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 005-210500062-20260430-D2026_04_35-DE

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **30 AVRIL 2026**

Délibération n° 2026-04-35

Objet de la Délibération :

Attribution d'une subvention à l'association « Fournel Argentièr Club Escalade ».

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentièr-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

1 absent et représenté : Sébastien FERRUS MACHADO qui donne procuration à Rémi ROUX

18 présents : Rémi ROUX, Benjamin SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE, Marie GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline BLANCHET, Françoise BRUNET, Denis FRASSIN, Cédric MIGLIACCIO, Marion NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Alice PRUD'HOMME, Loïc RICHARD, Jean-Pierre RIPPERT, Alain SANCHEZ, Grégory TARDY, Laurent THOUVENOT, Sylvia VIGNE

Benjamin SEMIOND se retirant du vote

Soit 18 votants

Date de convocation :

23 AVRIL 2026

Secrétaire : Françoise BRUNET

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal les propositions de subventions dressées par la Commission des Finances élargie, réunie le 14 avril 2026, qui a examiné en détail les demandes des diverses associations.

Concernant l'association « Fournel Argentièr Club Escalade », le maire précise que, lors de cette commission du 14 avril 2026, Monsieur Benjamin SEMIOND n'a pas pris part aux débats et est sorti de la salle de réunion, dans la mesure où il peut être considéré comme étant en situation de conflit d'intérêt eu égard à sa fonction au sein du bureau de l'association. Le maire ajoute qu'un arrêté de déport concernant Monsieur Benjamin SEMIOND a été pris en date du 10 avril 2026 et transmis au contrôle de légalité.

Le Maire précise enfin qu'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026 est demandée à hauteur de 1 500 €, ainsi qu'une subvention de 4 000 € pour aider au financement de la deuxième tranche relative à la rénovation d'équipement dans le cadre de l'événement TAB, conformément aux accords de l'an passé et à la délibération prise le 12 juin 2025 pour la première tranche.

Ne prend pas part au débat ni au vote : Monsieur Benjamin SEMIOND.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, *à l'unanimité (18 voix pour)* :

- Décident de verser une subvention de 5 550 € à l'association « Fournel Argentière Club Escalade », au titre l'année 2026 et de l'aide au financement de la rénovation d'équipement dans le cadre de l'événement TAB.
- Précisent que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2026 de la collectivité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 30 AVRIL 2026

LE MAIRE
Rémi ROUX